

Monnaie

L'unité monétaire officielle est la livre turque (LT). Les gens d'affaires doivent de préférence s'adresser à leur banque pour connaître le taux de change en vigueur. Il y a en circulation des billets de 1 000, 5 000, 10 000, 20 000 et 50 000 livres et des pièces de 10, 25, 50, 100, 500 et 1 000 livres.

L'importation de devises étrangères en Turquie n'est pas limitée. Toutefois, il n'est possible de changer de l'argent turc que sur présentation d'un bordereau de change bancaire indiquant que l'argent turc a été acheté en Turquie contre des devises étrangères.

Les chèques de voyage sont recommandés. Les billets en dollars canadiens (par opposition aux chèques de voyage) risquent parfois d'être difficiles à changer.

Formalités douanières et autres

Les visiteurs ne sont pas tenus de déclarer leurs bijoux, montres et autres effets personnels. Il est possible d'importer en franchise 400 cigarettes, 200 grammes de tabac ou 50 cigares, 5 litres de boissons alcooliques et 1 000 grammes de thé.

Les cadeaux et autres articles achetés en Turquie jusqu'à une valeur de 50 000 livres turques peuvent être exportés en franchise. Pour exporter des cadeaux et autres articles d'une valeur supérieure à 50 000 livres turques, il faut présenter une preuve, comme un bordereau de change d'une banque locale, indiquant que le visiteur a vendu suffisamment de devises étrangères pour couvrir le coût de l'achat. L'exportation d'antiquités est interdite sans permis spécial.

Les voies d'accès à la Turquie

La Turquie possède trois aéroports internationaux : Esenboga (à 30 km d'Ankara), Atatürk (à 24 km d'Istanbul) et Adnan Menderes (à 20 km d'Izmir).

Des compagnies aériennes internationales et turques offrent de nombreuses liaisons directes à destination d'Istanbul au départ des principales villes européennes. Les compagnies étrangères qui assurent des vols directs à destination d'Ankara sont Lufthansa, Swissair et Air France.